



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Equipements : Ile-de-France

Question écrite n° 5838

Texte de la question

Mme Christine Boutin M le ministre des transports et de la mer sur les difficultés de circulation en région Ile-de-France. Elle demande s'il est possible d'envisager la création d'une plateforme multitechnique SNCF à Trappes qui libérerait le transport routier sur le secteur de la ville nouvelle. Actuellement, en région Ile-de-France, il n'existe qu'une seule plateforme multitechnique à Valenton ; or, il semblerait que la gare de Trappes possède une infrastructure suffisante pour envisager la création de cette plateforme à moindre coût pour le transport marchandise.

Texte de la réponse

Reponse. - La création d'une plate-forme multimodale est une opération onéreuse qui fait l'objet d'études de rentabilité très précises de la part de la SNCF dans lesquelles interviennent de nombreux éléments comme la localisation des clients potentiels, la qualité des installations ferroviaires terminales, leur accessibilité par rapport aux grandes lignes, facteurs très importants au regard des coûts et des délais qui détermineront le succès de l'offre rendue possible sur le site retenu. Les trafics générés par les entreprises implantées dans le secteur de Trappes sont pour la plupart traités par le chantier de Valenton dont les qualités d'accès et d'organisation permettent d'offrir des prestations de qualité. Il n'est donc pas envisagé d'implanter un autre chantier dans la zone d'action de Valenton, les capacités de traitement de cette plate-forme pouvant être développées dans un avenir proche. Cependant les potentialités offertes par la commune de Trappes sont prises en compte dans la stratégie de développement de la SNCF. En effet, le Sernam a retenu le site de Trappes pour le développement de ses activités dans le domaine de la messagerie et de l'entreposage. Une plate-forme logistique a été implantée dans la zone industrielle de Trappes-Elancourt et un centre de transit est en cours de construction à proximité des gares de Trappes et de Verrière. Ce dernier, dont la mise en service interviendra dans le courant de l'année 1990, traitera les trafics de messagerie des départements des Yvelines et de l'Essonne ainsi que de la Normandie.

Données clés

Auteur : [Mme Boutin Christine](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5838

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3406